

Le Petit Ormoysien



La pierre glisssoire

Janvier 2026

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

p. 1

JEUNESSE

p. 2

POINT DE SÉCURITÉ

p. 3

Voiries

Église

Arbres dangereux

AMÉNAGEMENTS ET TRAVAUX

Entretien

Sécurisation du trottoir Grande Rue

Immobilier communal

Travaux dans les bâtiments communaux

Travaux SNCF et chemins communaux

MANIFESTATIONS ET CULTURE

p. 3 à 4

Retour 2025

Cap sur 2026 !

PERSONNEL MUNICIPAL ET CONSEIL MUNICIPAL

p. 5

INFORMATIONS PRATIQUES

p. 5

Réforme du scrutin des élections municipales

Inscriptions électORALES

Recensement citoyen

CONTACT MAIRIE

p. 6

p. 6

p. 6

ÉDITORIAL

Chers habitantes et habitants d'Ormoy-Villers et du Petit Villers

Je vous souhaite, à toutes et tous, une excellente année 2026 et une santé à toute épreuve.

Bienvenue à toutes et tous, jeunes et moins jeunes et aux 10 nouveaux nés qui vont apporter du bonheur chez les heureux parents et dans le village.

Cette année, comme cela devient la tradition, la Mairie organisera des vœux le samedi 24 janvier à partir de 15h30, à cette occasion des galettes seront offertes. Tous les habitants sont conviés à cette manifestation culturelle et festive. La réception aura lieu dans la salle de déjeuner des enfants derrière la Mairie. Elle mettra à l'honneur nos anciens et permettra de féliciter et de remettre un cadeau aux bacheliers de l'année.

Quelques projets sont en cours de réalisation-même si certains sont retardés par les lourdeurs administratives départementales.

Pour ce qui est des projets associés à une décision de la SNCF, gare et voie verte. Le projet de voie verte avance à grands pas, la mairie a été contactée pour renoncer à son droit de préemption. J'ai signé le renoncement au droit de préemption au bénéfice de la Communauté de commune du Pays de Valois. L'acquisition devrait être matérialisée au cours du premier semestre 2026. Le projet gare stagne toujours en raison de l'immobilisme de la SNCF.

Un projet important pour l'école, la création d'un nouveau bâtiment pour accueillir la classe nouvellement créée à l'initiative de l'inspection académique. Ce projet a impliqué plusieurs acquisitions immobilières autour de l'école et de la Mairie.

J'aimerais encore, et pour la dernière fois du mandat, présenter mes vœux au personnel municipal, secrétaire, agents du service technique et de la poste et les remercier pour leur travail qui permet de se sentir encore mieux dans le village et le hameau.

J'aimerais également remercier et présenter mes vœux à l'ensemble des personnes qui font de leur mieux pour que nos enfants du regroupement scolaire soient épanouis et apprennent dans les meilleures conditions.

J'aimerais enfin remercier les associations et présenter à leurs dirigeants une bonne année associative pleine d'activités pour les habitants.

Pascal Étain, Maire

L'école du Village



L'avenir des enfants d'Ormoy-Villers, en voilà un enjeu particulièrement essentiel. Et on peut le dire sans se tromper, d'une priorité absolue.

Notre école, ses enseignantes, ses ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles), notre dispositif périscolaire et son équipe d'animation, tout autant de moyens humains et matériels, qui font front commun, grâce à l'instruction de l'Education Nationale et à l'éducation populaire de l'accueil de loisirs, afin d'offrir à nos enfants le meilleur avenir possible.

C'est donc sans surprise que notre collectivité y porte un intérêt tout particulier. L'école et le dispositif périscolaire sont gérés par le regroupement pédagogique intercommunal (RPI), confié au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS), au sein duquel la commune d'Ormoy-Villers participe activement depuis plusieurs années.

L'année précédente, lorsque l'inspection académique de Crépy-en-Valois a proposé d'ouvrir une classe supplémentaire, la commune y a vu une opportunité certaine d'améliorer les conditions d'apprentissage de nos enfants, et y a donc répondu favorablement. Quand les autres communes du RPI ont fait preuve d'hésitation, voir même de réticence, la commune d'Ormoy-Villers a œuvré et s'est battue pour obtenir cette ouverture de classe dès la rentrée 2024. Faute de quoi cette proposition d'ouverture ne serait aujourd'hui qu'un simple souvenir.

Pour conforter ce projet, ce n'est pas moins de trois terrains qui ont été achetés par la mairie, plus sa participation (via le SIVOS) à l'installation du futur bâtiment qui accueillera nos enfants.

Pour le reste, au-delà de ce projet d'ouverture de classe, et afin de pérenniser le parcours éducatif de nos mômes, c'est en toute logique que la mairie tient à prendre en compte les retours des différents intervenants, mais aussi et surtout ceux des parents d'élèves, notamment par le biais des conseils d'école. C'est de cette manière que l'amélioration des conditions de stationnement, des aires de jeux ludiques, des bancs et une table de pique-nique ont vu le jour aux abords de l'établissement scolaire. Sans parler du fonctionnement quotidien, comprenant travaux et entretiens des locaux, des extérieurs et des espaces verts.

Et d'autres projets sont encore à l'étude, telle qu'une sécurisation accrue à l'encontre des stationnements abusifs, une bonification des accès piétons, une amélioration des espaces de jeux intérieurs et extérieurs, un nouvel aménagement pour la future classe.

Faire vivre nos établissements ruraux, améliorer dès que possible les conditions d'accueil pour nos enfants, favoriser l'exercice des professionnels, rester à l'écoute des acteurs éducatifs et des familles, c'est notre rôle, car in fine, c'est notre avenir à tous qui est concerné.

Martin Morellon, conseiller municipal

LE PETIT ORMOYSIEN – JANVIER 2026

POINT DE SÉCURITÉ

Deux informations importantes concernant la sécurité.

Voiries

La réfection des anciens passages piétons et la création de nouveaux, afin de rendre la traversée des rues plus sûre, a été réalisé par une entreprise spécialisée afin que la peinture supporte le passage des nombreux véhicules. Les marquages stop et cédez le passage qui le nécessitaient ont également été repeints dans un deuxième temps et en avons créés de nouveaux.

Les panneaux imposant un sens de circulation dans la partie droite de la Fosse aux Loups ont été rétablis pour prévenir tout risque d'accident.

Église

Nous avons fait refaire l'électricité de l'église afin de garantir sa sécurité électrique pour prévenir tout d'incendie ou de court-circuit. L'état du bâtiment nécessitait vraiment une remise aux normes.

Arbres dangereux

À la demande de l'ESOD, la commune a fait procéder à l'abattage de divers arbres (au stade de foot et au niveau du pont) qui furent mis à la disposition des administrés (sur demande à la mairie) comme bois de chauffage.

D'autres arbres vont être élagués pour certains et abattus pour d'autres afin de sécuriser le terrain de pétanque.

Deux acacias morts vont également être abattus au début de l'année pour des raisons de sécurité aux abords du pont de la rue du Bois. Ces arbres seront découpés en morceaux de 50 centimètres par le professionnel et mis à la disposition des habitants qui en feront la demande auprès de la mairie.

AMÉNAGEMENTS ET TRAVAUX

Entretien

Nous ne pouvons que féliciter nos agents communaux qui entretiennent et se donnent au mieux pour conserver un village propre et fleuri.

A cet égard, nous rappelons à chacun qu'il appartient à chaque propriétaire de nettoyer le trottoir et, le cas échéant, lorsque c'est nécessaire de désherber devant chez lui. Merci à chacun de contribuer à garder un village propre !

Nos employés sont au service de la commune et nous les en remercions, si vous avez des demandes particulières, merci d'en faire part à la mairie et de ne pas interagir directement avec eux.

Sécurisation du trottoir –Grande Rue

Le projet d'agrandissement du trottoir devant la poste et le presbytère est bien avancé. Il reste toutefois bloqué par les services techniques du département en dépit de plus de 20 relances effectuées par la Mairie et de la saisine de Madame la Sous-Préfète ainsi que de celle de Madame la vice-présidente du Conseil Départemental et de tous les efforts par elles déployés en vue de la réalisation de ce projet pour lequel nous avons déjà obtenu la subvention que nous conservons en attendant le feu vert pour réaliser les travaux.



Immobilier communal

- Acquisition

Nous avons augmenté le parc immobilier de la commune avec l'acquisition de 3 biens, deux terrains et une maison.



Les deux terrains ont été achetés le long de l'ensemble scolaire pour y planter une nouvelle salle de classe. Le premier terrain sera le point d'implantation du bâtiment, le second permettra aux enfants de cette classe de rejoindre le périscolaire directement et sans avoir à passer par une voie publique.

La commune a acquis la maison n° 30 grande rue pour 102 000 €, dont 38 % financés par une subvention du département afin d'y développer à moyen terme les services publics. Elle permettra de relocaliser au cœur du village des activités administratives et associatives. Elle servira également de salle d'archives et nous y installerons une salle des associations. Cette acquisition était également indispensable pour assurer la défense incendie de la nouvelle classe qui doit être implantée dans le terrain située juste derrière.

Travaux dans les bâtiments communaux

Église

Des travaux de mise aux normes électriques sont actuellement réalisés dans l'église afin de protéger ce bâtiment contre tout risque de court-circuit, d'incendie électrique ou d'électrocution des personnes fréquentant l'endroit (2 221,48 €). En outre, la réparation de l'horloge de l'église a couté cet été 2 668,09 €. Cette réparation nécessaire a été réalisée par l'entreprise spécialisée qui effectue l'entretien de l'horloge.

Boulangerie

Des travaux ont, cette année encore, été réalisés dans la boulangerie. Nous y avons installé un nouveau chauffe-eau fin 2024 ainsi qu'une fenêtre de toit équipée d'un volet roulant électrifié grâce à l'énergie solaire en 2025. Les travaux se sont élevés à un montant global d'environ 4 000 € financés notamment par le loyer versé par la boulangère pour l'occupation de la boulangerie et de l'appartement attenant à la boulangerie. Il a été proposé de refaire le sol à l'occasion d'une fermeture d'au moins une semaine prévue à l'avance pour prendre date avec l'artisan choisi.

Ecole d'Ormoy-Villers

Le projet de création d'une nouvelle salle de classe devrait être achevé pour la rentrée 2026/2027 si les formalités administratives ne ralentissent pas le processus. Nous espérons la plus grande diligence de la part de Monsieur Haudrechy, Président du SIVOS, et de l'architecte, dont dépendent les démarches relatives au permis de construire, des bâtiments de France et des services de la CCPV qui instruisent ledit permis de construire.

Travaux SNCF et chemins communaux

SNCF réseau a effectué de nombreux travaux depuis 2022. Les chemins longeant la voie ferrée ont été dégradés en raison d'une utilisation intensive par la SNCF.

La SNCF va faire réparer ces chemins par une entreprise en janvier, à l'issue de ses opérations.

Il ne devrait pas y avoir de fermeture des passages à niveau sur Ormoy en 2026.



Anne-Sophie PLASMANS, adjointe au Maire

MANIFESTATIONS ET CULTURE

Retour sur 2025

La brocante du 1^{er} mai a eu lieu cette année sous l'organisation de l'ESOD, Etoile Sportive Ormoy Duvy, notre club de foot brillant cette année encore en compétition.

Comme chaque année, nous avons commémoré les principales dates historiques de fin de conflit, notamment les 8 mai, 11 novembre et 5 décembre. Nous en profitons pour rappeler que tous les habitants sont les bienvenus à ces commémorations et qu'un pot du souvenir et de l'amitié est offert par la commune à l'issue de chacune de ces manifestations culturelles.

Fête de la musique 2025

La fête de la musique s'est tenue pour la troisième année consécutive. Elle a encore été un franc succès. La commune est heureuse d'avoir financé en totalité de la partie animation de ce beau projet, et notamment les attractions pour les enfants, pour un montant global de 2200 euros.

La boulangerie et le Nemrod ont activement participé à cette manifestation en proposant de quoi se sustenter et s'abreuver.

Aventura Park avec le Père Noël

Nous remercions chaleureusement pour la quatrième fois le Père Noël qui est venu saluer les enfants et parents qui ont participé à la grande aventure à Aventura Park à Crépy-en-Valois début décembre. La commune est heureuse d'avoir pu organiser une journée conviviale réunissant parents et enfant du village à cette occasion festive. La commune privatisé l'endroit pour environ 1200 € pour le bonheur des petits et des parents invités qui accompagnent l'avenir du village.

Cap sur 2026 !



**Samedi 24 janvier 2026 - 16h
Salle du Périscolaire**

Des galettes seront offertes par la commune pour la nouvelle année. **Cette manifestation se réalisera le 24 janvier à 15h30 dans la salle du périscolaire. Les anciens du village sont particulièrement attendus à cette occasion, en ne perdant pas de vue que tous les habitants sont invités à partager ce moment de convivialité. Les bacheliers qui se sont manifesté seront récompensés à cette occasion également.**

PERSONNEL MUNICIPAL ET CONSEIL MUNICIPAL

Je remercie également nos employées communales, secrétaire de mairie et agent postale et agents techniques ; la première, Madame Agathe Ancé Samson, pour son implication dans le service public de la commune et sa disponibilité et son efficacité, la deuxième, Madame Nathalie Sémat, pour son implication dans son travail et dans Jeux Fils Ormoy, une des associations les plus actives du village. Ensuite, je tiens à remercier particulièrement l'enfant du village, Monsieur Didier Durand, qui assure, été comme hiver, l'entretien du village en plus de son engagement actif dans l'association l'ESOD, association de football Ormoy-Duvy. Je remercie encore notre plus jeune recrue, Stefan, qui prête main-forte à notre agent dans la lourde tâche de maintenir le village en excellent état.

Je remercie enfin Monsieur Alain Bel qui entretient les chemins communaux et qui prend sa retraite cette année. Ce n'est pas pour autant que nous ne le croissons plus un outil à la main dans les chemins, car il a souhaité continuer son activité de manière bénévole.

Pascal Étain, Maire

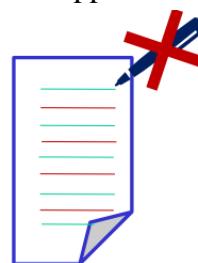
INFORMATIONS PRATIQUES

Réforme du mode de scrutin dans les communes de moins de 1000 habitants



En mars 2026, les citoyens élisent leurs conseillers municipaux. En application de la loi du 21 mai 2025, les élections municipales ont désormais lieu selon un mode de scrutin de liste paritaire dans les communes de moins de 1 000 habitants, comme c'est déjà le cas dans les autres communes. Cette évolution favorise notamment la parité et la cohésion dans les conseils municipaux.

Les listes doivent être paritaires et respecter une alternance femme/homme. Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes complètes de candidats et la suppression du panachage. Il n'est donc plus possible d'ajouter / supprimer des noms et de modifier l'ordre de présentation possible lors du vote. Toute marque ou rature ajoutée sur le bulletin le rendra nul.



Fin du panachage des bulletins de vote : la liste est bloquée

Inscriptions listes électorales

Comment s'inscrire sur les listes électorales ?

En ligne : La démarche à suivre est très simple, gratuite et entièrement sécurisée :

Il suffit de créer son compte en quelques clics sur <https://www.service-public.fr/>

Sur place : en vous présentant en mairie.

Si vous souhaitez voter pour les élections municipales 2026, il convient de vous inscrire avant le 4 février 2026 en ligne ou le 6 février 2026 à l'accueil de la mairie.

Recensement citoyen

MAIRIE D'ORMOY VILLERS



Ouverture au public

- Le lundi de 17h30 à 19h30
- Le mercredi de 10h à 12h (Permanence élus)
- Vendredi de 16h à 18h

Contact 03 64 23 12 96

mairie.ormoy-villers@wanadoo.fr

En ligne

Site : www.ormoy-villers.fr

Et page facebook

« Commune d'Ormoy-Villers »

facebook



Commune d'Ormoy
Villers
@ormoyvillers60